



VILLE DE MARCKOLSHEIM

REGION GRAND EST

DECISION DU MAIRE N° 2026-34

CHEMIN DU PATRIMOINE : INSTALLATION DES PANNEAUX D'INFORMATION

Le Maire de la Ville de Marckolsheim,

Vu l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 21 mars 2026 autorisant le Maire, pour la durée de son mandat, à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

Vu les crédits inscrits au Budget Principal à l'article 2188 « Autres immobilisations corporelles »

Vu le devis n°d2600020 établi par la société SFP pour l'installation des panneaux d'information du chemin du patrimoine pour un montant de 1 090.00 € HT ;

DECIDE

Article 1er : Il est conclu un marché avec **la société SFP** – 10 E Scherersbrunn-weg – 68000 COLMAR, pour l'installation des panneaux d'information du chemin du patrimoine.

- Montant du marché : 1 090.00 euros HT ;

Article 2 : Le Maire est autorisé à signer le devis par délégation du Conseil municipal.

Article 3 : Ampliation de la présente décision sera faite au registre des décisions et transmise à :

Monsieur le Sous-Préfet chargé de l'Arrondissement de Sélestat-Erstein ;
Monsieur le Responsable du Service de Gestion Comptable de Sélestat ;
Au responsable de l'entreprise.

Fait à Marckolsheim, le 12 mai 2026

Le Maire,

Frédéric PELIGERSDOERFFER



Accusé de réception en préfecture
067-216702811-20260512-DM2026-34-AU
Date de télétransmission : 20/05/2026
Date de réception préfecture : 20/05/2026